



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006  
(modifié par le règlement (UE) 2015/830)

---

## Nitrate de chaux 15,5 N + 0,3 B

---

---

### ***RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise***

#### 1.1. Identificateur de produit

Code du produit                      Aucun(e).

Synonymes                              Aucun(e).

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange                      Engrais minéral

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise                      fenaco Genossenschaft, LANDOR  
Erlachstrasse 5  
3001 Bern  
Tel. +41 58 434 01 36  
Fax. +41 58 434 01 37  
info@bglaw.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence                      145 (Tox Info Suisse)  
+41 44 251 51 51

Date de révision                      15.09.2016

Version                                      GHS 4

---

### ***RUBRIQUE 2: Identification des dangers***

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008                      Toxicité aiguë, Oral(e), Catégorie 4, H302  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1, H318

Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

Information complémentaire                      Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre,

voir section 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage



**Mention d'avertissement**

Danger

**Mentions de danger**

H302: Nocif en cas d'ingestion.  
H318: Provoque de graves lésions des yeux.

**Conseils de prudence**

P280: Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.  
P301 + P312: EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ en cas de malaise.  
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P501: Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**Informations supplémentaires**

Aucun(e).

**Identificateur de produit**

Aucun(e).

## 2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à signaler.

---

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**Caractérisation chimique**

Mélange de sels inorganiques

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
tétraborate de disodium pentahydrate; borax pentahydrate	< 2,5%	Repr. 1B H360 (FD) [Repr1B_FFDD: C ≥ 6,5 %]	No.-CAS: 12179-04-3 No.-CE: 215-540-4 No.-Index: 005-011-02-9
Nitrate d'ammonium et de calcium		Acute Tox. 4 H302, Eye Dam. 1 H318	No.-CAS: 15245-12-2 No.-CE: 239-289-5

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Impuretés dangereuses**

Aucun(e) à notre connaissance.

---

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### **4.1. Description des premiers secours**

<b>Inhalation</b>	Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
<b>Contact avec la peau</b>	Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Protéger l'oeil intact. Consulter un ophtalmologiste.
<b>Ingestion</b>	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Éviter le vomissement si possible. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Appeler un médecin si des symptômes apparaissent. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Provoque de graves brûlures.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Aucun(e) à notre connaissance.

---

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Eau pulvérisée.
<b>Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité</b>	Sable sec. Poudre sèche. Mousse.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

**Équipement spécial pour la protection des intervenants** Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les agents chimiques.

**Méthodes particulières d'intervention**

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Empêche les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

---

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Conseils pour les non-secouristes**

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser un équipement de protection individuel. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

**Conseils pour les secouristes**

Utiliser un équipement de protection individuel. Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres. En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué. Éviter la formation de poussière. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Ventiler la zone.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

Voir chapitre 8 et 13.

---

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Établir un plan d'action de premier secours avant d'utiliser ce produit. Porter un équipement de protection individuel. Éviter l'ingestion, l'exposition des yeux et de la peau ainsi que l'inhalation de toute vapeur générée.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'information disponible.

---

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

**Limite(s) d'exposition**

CAS-Nr. 15245-12-2:  
DNEL santé humaine, dermale, long terme (exposition répétée):  
13.9 mg/kg bw/d.  
DNEL santé humaine, inhalation, long terme (exposition répétée):

98 mg/m<sup>3</sup>.  
PNEC Environnement, Eau douce: 0.45 mg/l.  
PNEC Environnement, Eau de mer: 0.045 mg/l.  
PNEC Environnement, Eau, utilisation/dégagement intermittent: 4.5 mg/l.

**tétraborate de disodium pentahydrate (CAS 12179-04-3)**

Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs) 1 mg/m<sup>3</sup> TWA [MAK] (inhalable dust)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZWs) 1 mg/m<sup>3</sup> STEL [KZW] (inhalable dust)

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôle de l'exposition professionnelle**

Pratiques générales d'hygiène industrielle. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.

**Protection individuelle**

**Protection respiratoire**

Dans le cas où la concentration de la poudre dépasse 10 mg/m<sup>3</sup> le masque anti-poussière est recommandé. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Demi-masque avec filtre à particules P2 (Norme Européenne 143).

**Protection des mains**

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Gants en Chloroprène. Temps de percée: > 8 h.

**Protection des yeux**

En cas de formation de poussières, porter des lunettes bien ajustées. Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.

**Protection de la peau et du corps**

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

**Risques thermiques**

Instable en cas d'échauffement

**Contrôle d'exposition de l'environnement**

S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

---

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Forme</b>	Granuleux.
<b>Couleur</b>	Beige. Blanc cassé.
<b>Odeur</b>	Faible. Inodore.
<b>Seuil olfactif</b>	Pas d'information disponible.
<b>pH:</b>	6.3 (110 g/l)
<b>Point/intervalle de fusion:</b>	decomp.
<b>Point/intervalle d'ébullition:</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point d'éclair:</b>	n'a pas de point d'éclair

Vitesse d'évaporation:	Pas d'information disponible.
Inflammabilité:	Pas d'information disponible.
Limites d'explosivité:	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur:	Pas d'information disponible.
Densité gazeuse:	Pas d'information disponible.
Densité relative:	1.1 g/cm <sup>3</sup>
Hydrosolubilité:	soluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité:	Pas d'information disponible.
Température de décomposition:	400 °C
Viscosité:	Pas d'information disponible.
Propriétés explosives:	non dangereux(se)
Propriétés comburantes:	Aucun(e)

## 9.2. Autres informations

Caractéristiques Générales du Produit	Test de propagation de détonation selon certificat 130401.A07.033 de TNO à partir du 15 Juin 2007 passé avec succès.
---------------------------------------	--

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas d'information disponible.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition en utilisation conforme. Test au feu couvant selon certificat 11.2-47/10 du BAM à partir du 27 Septembre 2010 passé avec succès.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Réaction exothermique avec des acides forts.
10.4. Conditions à éviter	Conserver à l'écart de la chaleur et des flammes. La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.
10.5. Matières incompatibles	Des acides et des bases. Des oxydants. Matières organiques. Corrode les métaux communs. Agents réducteurs. Matières inflammables.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun sous utilisation appropriée. En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: NOx.

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. <b>tétraborate de disodium pentahydrate (CAS 12179-04-3)</b> DL50/orale 2660 mg/kg. (IUCLID Dataset, Sodium Tetraborate (1330-43-4)) <b>Nitrate d'ammonium et de calcium (CAS 15245-12-2)</b> Oral LD50 Rat = 2000 mg/kg (IUCLID)
----------------	--

<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Peut irriter la peau.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Risque de lésions oculaires graves. (Rabbit, OECD 405) Lésions oculaires graves/irritation oculaire
<b>Sensibilisation respiratoire/cutanée</b>	Aucun(e).
<b>Cancérogénicité</b>	Ne contient pas de composé listé comme cancérigène Une classification comme cancérogène n'est pas possible avec les données disponibles.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Ne contient pas de composé listé comme mutagène. Une classification n'est pas possible avec les données disponibles.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Dompage au foetus non classifiable. Ce produit contient un composant qui peut provoquer des effets négatifs sur la reproduction.* (* Tétraborate de disodium, pentahydrate) Une classification n'est pas possible avec les données disponibles.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Donnée non disponible.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>	Donnée non disponible.
<b>Danger par aspiration</b>	Donnée non disponible.
<b>Expérience chez l'homme</b>	Donnée non disponible.
<b>Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques</b>	La vapeur a un effet irritant: sur les yeux, pour les voies respiratoires. Corrosif par inhalation.
<b>Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée</b>	Troubles gastriques/intestinaux Corrosif pour le système respiratoire

---

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité** Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Peut changer le pH de l'eau.

### **tétraborate de disodium pentahydrate (CAS 12179-04-3)**

LC50/96h/poisson 104 mg/l. (Gambusia affinis; Wallen IE et al; Sewage Ind Wastes 29 (6): 695-711 (1957). ECOTOX database on Boric acid, Disodium salt (1330-43-4).)

CE50/48h/daphnie 141 mg/l. (Maier KJ, Knight AW; Arch Environ Contam Toxicol 20 (2): 282-7 (1991))

CE50/96h/algues 158 mg/l. (Scenedesmus subspicatus; European Chemicals Bureau; IUCLID Dataset, Disodium tetraborate, anhydrous (1330-43-4))

**12.2. Persistance et dégradabilité** L'azote sous ses différentes formes suit le cycle naturel de la nitrification/dénitrification. Devrait être biodégradable. Généralement une neutralisation est nécessaire avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation** Ne montre pas de bioaccumulation. En cas de dispersion acciden-

<b>tion</b>	telle importante, peut entraîner une eutrophisation du sol et des eaux de surface par les nitrates.
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	L'ion nitrate est mobile, l'ion ammonium est absorbé par les particules du sol.
<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Pas d'information disponible.
<b>12.6. Autres effets néfastes</b>	Pas d'information disponible.

---

## ***RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination***

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

<b>Résidus de produit / produit non utilisé</b>	Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. Lorsque possible le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération. Code du catalogue européen de déchet (CED-code): 02 01 09. (est en accord avec le code OMoD - ordonnance sur les mouvements de déchets)
<b>Emballages contaminés</b>	Mettre les emballages rincés à la disposition de services de recyclage locaux. Éliminer comme le produit non utilisé.

---

## ***RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport***

<b>ADR/RID</b>	Non réglementé.
<b>IMDG</b>	Non réglementé.
<b>IATA</b>	Non réglementé.
<b>Autres Informations</b>	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

---

## ***RUBRIQUE 15: Informations réglementaires***

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**



## Informations réglementaires

Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

Suisse: Le produit ne contient aucune polluants au dessus de la valeur limite conformément à l'Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim).

Seuil quantitatif selon l'Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs, OPAM (Annexe 1.1, no. 42): 200'000 kg.

Risques d'incendie selon l'Institut de Sécurité (Swissi): O3.

Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1.

Merkblatt BG Chemie:

M039 Fruchtschädigungen – Schutz am Arbeitsplatz

M050 Umgang mit Gefahrstoffen (für die Beschäftigten)

### tétraborate de disodium pentahydrate (CAS 12179-04-3)

Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Product Type

Product Type: 8

Switzerland - Candidate List

Toxic for reproduction

EU - REACH (1907/2006) - Submitted Annex XV Dossiers for Proposals for Substances of Very High Concern

Annex XV dossier submitted by Denmark (CMR)

EU - REACH (1907/2006) - Annex XIV (Authorization List) Recommendations by ECHA

Toxic to reproduction Category 1B, Article 57c (Sixth list of Annex XIV recommendations by ECHA)

EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances

Use restricted. See item 30.

EU - REACH (1907/2006) - Appendix 6 - Reproductive Toxicants: Category 1B (Table 3.1) / Category 2 (Table 3.2)

Present

EU - REACH (1907/2006) - Article 15(2) - Substances Regarded as Being Registered - Biocidal Products

2009/91/EC, Annex I, Product type 8 (2012/40/EU, CAS and name correction)

EU - REACH (1907/2006) - Article 59(1) - Candidate List of Substances of Very High Concern for Authorisation

Reason for inclusion Toxic for reproduction, Article 57c (601-808-1)

### Nitrate d'ammonium et de calcium (CAS 15245-12-2)

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances

Present

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non demandé.

---

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Révision

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2, 3, 4, 8, 11, 15

### Signification des abréviations et acronymes utilisés

CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)

DNEL: Dose dérivée sans effet .

PNEC: La concentration prévisible sans effet .

<b>Procédure de classification</b>	Méthode de calcul.
<b>Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3</b>	H302: Nocif en cas d'ingestion. H318: Provoque de graves lésions des yeux. H360FD: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.  R22: Nocif en cas d'ingestion. R41: Risque de lésions oculaires graves.
<b>Conseils relatifs à la formation</b>	Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site Internet.
<b>Autres informations</b>	Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.
<b>Mode d'emploi</b>	Réservé aux utilisateurs professionnels.
<b>Clause de non-responsabilité</b>	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.